



## Argent donne par un tiers

Par **Claralyam1980**, le **14/12/2015** à **08:47**

Bonjour,

Il y a 2 ans, un très grand ami m'a donné une grosse somme d'argent (200000 €), pour que j'achète une maison. Cet argent n'a pas été déclaré aux impôts ! Aujourd'hui cette personne souhaite faire une donation à ses enfants et petits enfants! Le notaire demande ce qu'il a fait de cet grosse somme d'argent ! Dois je déclarer cette somme d'argent aux impôts ? Est ce que je risque des poursuites judiciaires ?

Merci pour vos réponses

Par **catou13**, le **14/12/2015** à **09:13**

Bonjour,

N'étant pas parent avec votre très grand ami, sachez qu'une donation de 200.000 euros engendre une taxation à 60% et donc des droits d'environ 119.000 euros.